



BURESTOP 55

Communiqué de presse commun des associations MIRABEL-Lorraine Nature Environnement, BureStop55, Réseau "Sortir du nucléaire", Les Amis de la Terre France et France Nature Environnement - 3 mars 2016

Pas de cadeaux pour les producteurs de déchets radioactifs Cinq associations attaquent devant le Conseil d'État l'arrêté ministériel fixant le coût du projet Cigéo

Par complaisance envers EDF, Areva et le CEA, qui souhaitaient provisionner le moins possible pour l'enfouissement de leurs déchets les plus radioactifs, Ségolène Royal a fixé par arrêté le coût de Cigéo à 25 milliards d'euros, un montant largement sous-estimé. Cinq associations attaquent aujourd'hui cet arrêté devant le Conseil d'État.

Coût de Cigéo minimisé : un cadeau à une filière nucléaire en déroute

La décision de la ministre est intervenue en pleine polémique sur le coût de Cigéo, ce projet d'enfouissement à 500 m sous terre des déchets radioactifs les plus dangereux à Bure (en Lorraine-Champagne-Ardenne). Suite à l'action d'associations opposées à l'enfouissement des déchets, l'Autorité de sûreté nucléaire venait de rendre public un avis où elle jugeait optimiste le coût de 34,5 milliards d'euros avancé par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), lui reprochant de ne pas prendre en compte l'intégralité des coûts de Cigéo (voir en annexe les critiques exprimées par l'ASN).

En réponse, EDF, Areva et le CEA ont publié leur propre estimation, d'un montant de 20 milliards d'euros. Embourbés dans d'importantes difficultés financières, ils souhaitent avant tout minimiser les provisions à constituer, pour ne pas grever leurs budgets déjà fragilisés et faire plonger encore plus leurs actifs en bourse. Quelques jours après, le 15 janvier 2016, la ministre « coupait la poire en deux » en fixant par arrêté les coûts à un montant 30% inférieur à celui de l'Andra.

Si le chiffrage de l'Andra est déjà jugé faible par l'ASN, que dire des 25 milliards retenus par Ségolène Royal ? Le coût arrêté par la ministre ne permettra pas de constituer des provisions suffisantes pour faire face aux frais entraînés par la gestion de ces déchets le moment venu. Ce choix aboutira à faire payer par les générations futures les sommes non provisionnées. Déchets ingérables et lourde facture : un bel héritage !

Recours contre un décret illégal

Cet arrêté, qui fixe un coût insuffisant pour l'unique programme de gestion des déchets de haute activité retenu par le gouvernement à ce jour, constitue une infraction à la réglementation européenne. L'article 9 de la directive 2011/70/EURATOM impose en effet aux États-membres de se doter d'un cadre national garantissant que des ressources financières suffisantes seront disponibles le moment venu pour la gestion de leurs déchets.

La méthode apparaît tout aussi choquante : le coût de Cigéo a été arrêté à la suite d'un jeu tripartite entre l'Etat, l'Andra et les exploitants nucléaires. Alors que cette décision emportera des impacts sociétaux et environnementaux majeurs, à aucun moment le public n'a eu son mot à dire dans cette procédure ! La ministre s'est en effet exonérée de la participation du public sur la question cruciale de la fixation des coûts du projet Cigéo, en violation de l'article 10 de la directive Euratom et de l'article 7 de la charte constitutionnelle de l'environnement. Ce déni de démocratie n'est pas une première, comme l'ont montré les nombreuses irrégularités observées lors du débat public de 2013 (lesquelles ont d'ailleurs mené les associations à [déposer un recours en 2015](#)).

En réponse à ce cadeau fait aux exploitants, qui impose un lourd héritage aux générations futures, le Réseau "Sortir du nucléaire", les Amis de la Terre, France Nature Environnement, Mirabel Lorraine Nature Environnement, Burestop 55 attaquent aujourd'hui devant le Conseil d'État l'arrêté pris par Ségolène Royal.

Le gouvernement devrait être garant de l'intérêt général et des droits des générations futures. La seule décision politique raisonnable aujourd'hui serait de stopper le projet Cigéo pour les risques qu'il ferait courir à l'Europe toute entière, a fortiori avec un projet au rabais, et de sortir au plus vite de l'impasse du nucléaire et de ses déchets.

Retrouvez le dossier juridique : <http://www.sortirdunucleaire.org/Bure-arrete-ministeriel-cout-Cigeo>

Contacts presse :

- Romain Virrion (MIRABEL-Lorraine Nature Environnement) - 09 81 98 30 12
- Marie Frachisse (juriste, Réseau "Sortir du nucléaire") : 07 62 58 01 23

Annexe : les critiques de l'ASN sur l'évaluation de l'Andra

- L'Andra ne prend en compte les coûts de recherche que jusqu'à 2034.
- L'ASN n'est pas en mesure de valider les choix de conception et d'organisation sur lesquels se base le chiffrage de l'Andra
- L'inventaire des déchets que recevra Cigéo n'est pas complet (les combustibles usés en feront-ils partie ?)
- L'estimation de l'Andra repose sur une vision très restrictive de la réversibilité (alvéoles refermées 10 ans seulement après leur remplissage) alors même que la définition de ce concept doit encore faire l'objet d'un processus parlementaire.
- Certains coûts unitaires relatifs au génie civil sont calculés de manière « particulièrement optimiste ».
- L'intégration d'« opportunités » (aléas positifs) n'est pas jugée assez prudente.